

SECTION B.Sc.I – En préparation aux stages de B.Sc.2

LA FORMATION CLINIQUE EN AUDIOLOGIE

La formation clinique est incluse dans le programme de formation constitué d'un baccalauréat et d'une maîtrise professionnelle (M.P.A.). Seul le diplôme terminal de maîtrise permet au finissant de s'inscrire à l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ). Les personnes dûment membres de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) peuvent porter le titre d'orthophoniste ou d'audiologiste et réaliser les activités réservées à l'article 37.1 paragraphe 2 du *Code des professions*.

Durant votre parcours de formation clinique en audiologie, vous serez exposés à des cours préparatoires aux stages et à des stages intra-muros (activités précliniques et activités de stage à la CLINIQUE UNIVERSITAIRE EN ORTHOPHONIE ET EN AUDIOLOGIE) et à des stages extra-muros.

La formation professionnelle implique le développement de compétences dans les domaines du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Si certains de ces apprentissages peuvent se faire par des enseignements magistraux, des exercices de laboratoire ou des activités de recherche, tout un pan de cette formation ne peut être acquis qu'au contact de l'expérience clinique. Les stages d'audiologie réalisés dans différents milieux répondent à deux besoins du clinicien en devenir : développer les compétences nécessaires à la pratique et développer son identité professionnelle au contact de gens d'expérience. C'est donc par les stages que l'étudiant apprivoise étape par étape le travail clinique, en développant sa capacité d'analyse des problématiques rencontrées, en perfectionnant sa maîtrise des outils d'évaluation et en s'engageant toujours plus à fond dans la relation avec la clientèle et les autres intervenants.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR DÈS MAINTENANT :

- **En aucun temps, l'étudiant ne doit faire des démarches personnelles auprès des milieux de stage ou des professionnels en vue d'obtenir une place de stage;**
- **Un milieu de stage peut refuser un étudiant si son programme de vaccination n'est pas complété;**
- **Pour réaliser un Internat (50 jours à la session d'été de votre maîtrise) à l'extérieur du Québec, l'étudiant doit avoir obtenu, à la fin de son Bacc., une moyenne d'au moins 3,4. Cette moyenne doit également être maintenue à la fin des sessions d'automne et d'hiver à la maîtrise. Il doit de plus avoir notamment réussi tous ses stages antérieurs et démontré de bonnes compétences cliniques ;**
- **En cas de limitations fonctionnelles ou situations de handicap pouvant exiger des mesures d'accommodement en stage, l'étudiant a la responsabilité de contacter le Soutien aux étudiants en situation de handicap du SAÉ (Services aux étudiants de L'UdeM), qui nous avisera des mesures à prendre;**
- **Les stages se déroulent habituellement à l'intérieur du calendrier universitaire, y compris durant les semaines de lecture ou « d'activités libres ».**

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE FORMATION CLINIQUE

VOUS ACCOMPAGNERONT TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION CLINIQUE :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CLINIQUE EN AUDIOLOGIE

Madame **Isabelle BILLARD**, M.O.A., audiologiste.

Présente du lundi au jeudi.

isabelle.billard@umontreal.ca

Bureau No : 3001-22 Téléphone : (514) 343-6111 poste 36547

- RESPONSABILITÉS :**
- Responsable du cadre pédagogique, du suivi de l'étudiant en stage et des évaluations (en collaboration avec le superviseur de stage) ;
 - Suivis des étudiants en difficultés en stage ; Personne ressource à joindre advenant des difficultés en stage ou tout autre besoin d'information ;
 - Chargée des cours d'activités d'intégration clinique.

COORDONNATRICE DE LA FORMATION CLINIQUE EN AUDIOLOGIE

Madame **France LACOMBE**, M.O.A., audiologiste.

Présente les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

f.lacombe@umontreal.ca

Bureau No : 3001-26 Téléphone : (514) 343-6111 poste 37183

- RESPONSABILITÉS :**
- Responsable des contacts avec les milieux de stages intra et extras-muros ;
 - Attribution des stages aux étudiants ;
 - Coordination entre les besoins de formation et les ressources des milieux ;
 - Chargée de cours Séminaires d'intégration clinique.

TECHNICIENNE EN GESTION DES DOSSIERS ÉTUDIANTS

Madame **Gina CALZUOLA**

Présente du lundi au vendredi

gina.calzuola@umontreal.ca

Bureau No : 3001-3 Téléphone : (514) 343-6111 poste 5062

- RESPONSABILITÉS :**
- Changements des coordonnées des étudiants DANS LE DOSSIER ACADÉMIQUE;

TECHNICIENNE EN COORDINATION DU TRAVAIL DE BUREAU

Madame **Denise D'ANJOU**

Présente du lundi au jeudi

denise.danjou@umontreal.ca

Bureau No : 3001-18 Téléphone : (514) 343-6111 poste 1981

- RESPONSABILITÉS :**
- Support à l'Équipe de formation clinique ;
 - Base de données des étudiants en formation clinique et Changements des coordonnées des étudiants DANS LE DOSSIER DE FORMATION CLINIQUE
 - Réception des certificats médicaux, formulaires de vaccination et confirmation de votre inscription au registre des stagiaires de l'OOAQ);
 - Vente et distribution des épinglettes de stage personnalisées aux étudiants;
 - **Réception de TOUS les documents de stages;**

VOTRE PROGRAMME DE FORMATION CLINIQUE EN AUDIOLOGIE

Le programme de formation clinique comprend des cours et **105 jours de stages** intra et extra-muros, répartis comme suit :

BSc. II

AUD 25201-2 (1 crédit)	Cours préparatoires au stage de BSc.I : 4 rencontres de 3 heures Rencontre préparatoire au stage de BSc.2 : en avril 2018
	Stage de 5 jours : Stage <i>intra-muros</i> dans les laboratoires du 3 ^e et à la CLINIQUE UNIVERSITAIRE EN ORTHOPHONIE ET EN AUDIOLOGIE – Sessions automne et hiver

BSc.III

ORA 3547 (1 crédit)	Cours : Activités d'intégration en audiologie 1 – Session automne
ORA 3542 (1 crédit)	Une rencontre préparatoire en septembre ½ journée : Activités précliniques Stage de 12 jours : stage intensif - Session automne (3 semaines d'arrêt des cours, y incluant la semaine de relâche).
ORA 3548 (1crédit)	Cours : Activités d'intégration en audiologie 2 - Session hiver
ORA 3345 (1 crédit)	Stage de 10 jours : stage intensif de réadaptation- Session hiver *en mars, y incluant la semaine de relâche

Maîtrise

AUD 6020-1-2 (1 crédit)	Cours : Séminaire d'intégration en audiologie 1 – Sessions automne et hiver. Accompagnement aux stages
AUD 6010 (2 crédits)	14 jours de stage : 1 ou 2 jours/semaine – Session automne
AUD 6021-1-2 (1crédit)	Séminaire d'intégration en audiologie 2 – Sessions automne et hiver
AUD 6011 (2 crédits)	14 jours de stage : 1 ou 2 jours/semaine – Session hiver
AUD 6022 (1crédit)	Séminaire d'intégration 3 – Session Printemps-Été
AUD 6012 (8 crédits)	Internat : 50 jours – Stage intensif (3 à 5 jours / semaine - Session printemps- été

ÉTUDIANTS DE BSC.1 CONDITIONS PRÉALABLES ET PRÉPARATOIRES AUX STAGES

Avant de pouvoir intégrer un milieu de stage intra ou extra muros et d'interagir avec des clientèles, l'étudiant doit, avant sa première journée de stage (débutant en octobre de BSc.II) avoir dûment complété et déposé les documents suivants :

(Formulaires également disponibles sur le site Web de l'École d'orthophonie et d'audiologie; sections AGORA DES ÉTUDIANTS, sous-section Formulaires administratifs et Documents de stage en Audiologie).

1) INSCRIPTION AU REGISTRE DES STAGIAIRES

En raison d'activités réservées aux seuls membres de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ), les étudiants en stage doivent se conformer au cadre de réglementation qui leur permettra d'exercer ces activités, en s'inscrivant, au début de chaque année académique, au **registre des stagiaires de l'OOAQ**.

Formulaire en ligne et paiement d'une cotisation annuelle :

http://www.ooaq.qc.ca/profession/registre_stagiaires#haut

2) OBTENTION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL

Faire remplir et signer par un médecin le **certificat médical** (formulaire jaune).

3) MISE A JOUR DE LA VACCINATION

Faire remplir et signer le formulaire **Programme de vaccination et dépistage tuberculinique** du Centre de santé et de consultation psychologique. Ce formulaire peut être rempli par du personnel autorisé de votre CLSC.

NOTE IMPORTANTE :

* Vous n'avez pas à subir le dépistage tuberculinique.

* Le vaccin de l'hépatite B n'est pas obligatoire. Toutefois, nous vous le suggérons.

Étudiantes enceintes

4) AUTORISATION DE POURSUIVRE LES STAGES

Faire remplir et signer le formulaire **Autorisation de poursuivre les stages en milieu clinique durant la grossesse** par votre médecin. Votre signature est également requise. Un nouveau formulaire doit être dûment rempli pour chaque stage effectué par l'étudiante enceinte.

POUR OBTENIR CE FORMULAIRE : Contacter la coordonnatrice de formation clinique.

MIS À JOUR : MARS 2017

Une preuve de l'inscription au registre des stagiaires des membres de l'OOAQ (photocopie ou document numérisé de la carte de membre stagiaire) de même que les originaux des formulaires 2, 3 et 4 doivent être remis **AU PLUS TARD le 15 septembre 2017** à madame DENISE D'ANJOU, TCTB, au bureau 3001-18

***CONSERVER UNE COPIE DE TOUS CES DOCUMENTS**